

L'économie jurassienne à la méthode vaudruizienne ?

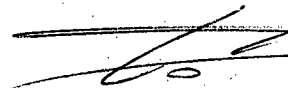
Depuis plusieurs semaines, le Conseil communal de la commune neuchâteloise de Val-de-Ruz fait allégrement parler de lui dans la presse. Cette situation s'explique par plusieurs décisions prises par l'exécutif de cette commune.

S'il n'appartient pas aux autorités jurassiennes, législatives comme exécutives, de se prononcer sur une affaire politique dans un canton voisin, force est quand même de constater que le nouveau chef du service de l'économie et de l'emploi, actuellement Conseiller communal libéral-radical à Val-de-Ruz, a défendu des positions pour le moins discutables notamment en matière d'emploi et de communication. On retiendra notamment la volonté d'introduire d'éventuels tests d'alcoolémie inopinés pour les employé-e-s ou encore l'envoi de courrier à l'employeur d'un citoyen opposé au Conseil communal.

Sans doute que tous les éléments de ces péripéties ne sont pas tous connus. Néanmoins, ces prises de position interpellent. Je prie donc le Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) Le service de l'économie et de l'emploi de la République et Canton du Jura défend-il l'instauration de contrôles d'alcoolémie inopinés sur le lieu de travail ?
- 2) Cas échéant, va-t-il en faire la promotion auprès des entreprises jurassiennes ?
- 3) En cas de critiques, justifiées ou non, à l'égard du service de l'économie et de l'emploi de la part de la presse, ce service va-t-il à l'avenir refuser de répondre aux questions de certains journalistes ?
- 4) Est-ce que le Gouvernement jurassien cautionne les méthodes évoquées ci-dessus ?

D'avance je remercie le Gouvernement de ses réponses.


Loïc Dobler
Député PS



Delémont, le 12 juin 2015